



COMMISSION PERMANENTE LES AFFAIRES COURANTES DE LA COLLECTIVITÉ

EN BREF:

Le Conseil départemental, réuni en Commission permanente ce vendredi 13 mars, a étudié 45 rapports.

Les conseillers départementaux ont adopté plus de 600 000 € du subventions pour encourager le sport pour tous, et voté 9 M€ pour les aides aux territoires.

Ce dossier de presse vous présente les principales décisions.

45 rapports

+ de 600 000 € de subventions en faveur du sport pour tous lors de cette commission permanente. Sachez le... La Commission permanente du Conseil départemental rassemble les 58 conseillers départementaux de Saône-et-Loire sous la présidence d'André Accary, Président du Département.

L'Assemblée départementale a confié des délégations à la Commission permanente pour régler les affaires courantes de la collectivité. Elle assure ainsi la continuité de l'action du Conseil départemental entre ses réu-nions plénières.

Elle se réunit en général une fois par mois. Le vote se fait à main levée, au scrutin public ou au scrutin secret, et les décisions sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

Cabinet du Président - Tél. : 03 85 39 66 10

Direction de la communication - Tél.: 03 85 39 66 08



FINANCES

GARANTIES D'EMPRUNTS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2020-2022 SIGNÉE ENTRE LE DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE ET L'OPAC POUR :

> La construction de 12 logements seniors dans le centre-bourg d'Ouroux-sur-Saône pour un montant total de 1 205 500 € TTC

Les logements sont composés d'une partie habitation et d'un garage accolé. Ils seront dotés d'espaces privatifs mais également d'espaces communs. Ce projet d'habitat répond à un objectif global de maintien de l'autonomie des seniors en proposant une **alternative entre le domicile et l'accueil collectif**. Le développement des formes « d'habitat groupé » sont en effet aujourd'hui des réponses particulièrement adaptées au milieu rural.

> L'acquisition de 9 logements sociaux à Charnay-les-Mâcon pour un montant total de 851 943 € TTC

Cette acquisition proposée en vente à l'état pur d'achèvement (VEFA) par le biais d'un promoteur est prévue au regard de la **mise en conformité avec les exigences de la Loi SRU pour la commune de Charnay-Lès-Mâcon**. Il s'agit de construire 9 logements (un T2, six T3 et deux T4 avec une place de parking pour chacun).

> La construction de 10 logements sociaux à hauteur du site de la Pépinière au Creusot pour un montant total de 1 253 173 € TTC

Il s'agit de 10 pavillons de plain-pied disposant chacun d'un jardin clos, d'un garage et d'un espace de retournement pour faciliter l'accès à chaque parcelle (six T3 et quatre T4 pour une surface habitable globale de 765 m²).

> La construction de 5 logements avenue Pierre-Nugues à Chalon-sur-Saône pour un montant total de 525 000 € TTC

Il s'agit de 5 logements en accession sociale pour diversifier l'offre en milieu urbain, notamment avec la réalisation d'habitat doté de **surfaces supérieures aux standards** avec de nouveaux espaces à vivre (jardins d'hiver, terrasses, balcons) associés à des niveaux de loyers et **charges identiques** à **ceux du logement social**. Par ailleurs, les bâtiments seront dotés du label « Qualitel, habitat et environnement » attestant d'une **performance énergétique basse consommation**.

> La construction d'1 logement à Verzé pour un montant total de 74 600 € TTC

Il s'agit d'un pavillon T4 qui disposera d'une place de parking et d'un jardin privatif et sera **adapté aux personnes à mobilité réduite**.

> La réhabilitation de 2 logements à Verzé pour un montant total de 158 664 € TTC

Un des deux logements fera l'objet d'un agrandissement. Les deux logements disposeront d'une place de parking et d'un jardin privatif. Les habitations seront également adaptées aux **personnes** à mobilité réduite.





> La construction de 7 pavillons individuels en location accession au « Clos de la Bélière » à Saint-Martin-Belle-Roche pour un montant total de 1 288 000 € TTC

Aucune construction n'est réalisée sans une réservation préalable, ce qui permet de proposer des maisons entièrement personnalisables.



Le projet est décliné en plusieurs opérations : une opération de construction d'une résidence de 12 appartements, une opération de construction de 7 maisons individuelles, et une opération de construction de 2 pavillons locatifs sociaux qui seront vendus en état futur d'achèvement VEFA.

- La résidence de 12 appartements est un bâtiment qui s'élève sur deux niveaux. Chaque appartement bénéficie d'un box, d'une place de stationnement, d'une terrasse et d'un jardin privatif pour les appartements situés en rez-de-chaussée. Ces T2 et T4 seront adaptés aux personnes à mobilité réduite.
- L'opération de construction des 7 maisons individuelles ne sera réalisée sans une réservation préalable.
- La construction de 2 pavillons est prévue pour des ventes en état futur d'achèvement (VEFA).

> La construction d'une maison individuelle en location accession au lieudit « Loyse » à La Chapelle-de-Guinchay pour un montant total de 191 859 € TTC.

Il s'agit d'un T4 de plain-pied avec garage attenant et place de parking extérieure.



SOLIDARITÉS





Au regard du bilan du dispositif actuel de financement de l'aide à domicile en mode prestataire au travers du Chèque Emploi Service Universel (CESU), une démarche globale visant à faire évoluer ce système de financement a été adoptée par l'Assemblée départementale du 20 juin 2019.

La première phase proposée consiste en une expérimentation de ces nouvelles modalités de financement concernant l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) auprès de services prestataires volontaires.

L'expérimentation s'engagera dans deux zones géographiques distinctes :

- l'Autunois-Morvan avec les services suivants : ASSAD Autun, ADMR, DOMISOL.
- la partie Sud du Charolais-Brionnais avec les services suivants : ASSAD du Charolais -Brionnais et l'ADMR.

L'expérimentation sera mise en œuvre sur la base des moyens financiers complémentaires versés par la CNSA dans le cadre d'une **enveloppe nationale de 50 M€**.

MISE À DISPOSITION GRACIEUSE DE L'APPARTEMENT PÉDAGOGIQUE VIRTUEL

L'appartement pédagogique virtuel est un outil qui invite à une immersion dans un logement. Il permet à l'utilisateur de se mouvoir de pièce en pièce en interagissant avec des actions à des fins d'économie d'énergie et de gestes éco-citoyens.

Souhaitant organiser des animations au développement des gestes écoenvironnementaux dans l'habitat dans son nouvel espace de coworking « Inter'COW », la communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais (CCLCCB) a sollicité le Département pour disposer de cet outil numérique. De son côté, le CCLCCB se dotera de l'ensemble de l'équipement nécessaire au fonctionnement de l'application : ordinateur, capteurs de l'espace, casque 3D.

INSERTION/HABITAT

SUBVENTIONS AUX FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS

Au titre de l'année 2020, une subvention de 28 800 € (identique à 2019) est attribuée à chacun des 5 foyers de jeunes travailleurs du Département (Autun, Chalon-sur-Saône, Paray-le-Monial, Le Creusot et Montceau-les-Mines).

AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, le Département intervient en faveur des propriétaires pour les aider à financer des travaux d'amélioration de l'habitat et d'économie d'énergie en complément de l'intervention de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

Le Département complète ainsi les aides de l'ANAH à hauteur de 5 % du montant des dépenses subventionnables retenues par cette agence avec un plafond de travaux de :

- 80 000 € pour les propriétaires bailleurs dont les projets sont réalisés dans le cadre d'Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou de Programmes d'intérêt général (PIG) pour des travaux lourds de réhabilitation de logements indignes ou très dégradés.
- 60 000 € pour les propriétaires bailleurs dont les projets sont réalisés dans le cadre d'OPAH ou de PIG pour des travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat ou pour réhabiliter un logement dégradé ou encore pour des travaux d'amélioration à la suite d'une procédure prévue par le règlement sanitaire départemental ou de contrôle de décence.
- 50 000 € pour certains propriétaires occupants dont les projets sont réalisés pour des travaux lourds de réhabilitation de logements indignes ou très dégradés
- 20 000 € pour certains propriétaires occupants pour des travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat.
- 500 € pour les propriétaires occupants relevant du dispositif « Habiter mieux 71 ».

GRAND AUTUNOIS MORVAN : OPAH DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) CŒUR DE VILLE 2020 - 2025

La communauté de communes du Grand Autunois Morvan a décidé en partenariat avec l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le Département de Saône-et-Loire, Action Logement, Procivis Bourgogne Sud Allier et la ville d'Autun de réaliser une Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU) Cœur de ville pour la période 2020-2025.

Le Département de Saône-et-Loire s'engage à accorder des aides complémentaires dans la limite de **132 500 € pour 5 ans**.

Les objectifs quantitatifs départementaux visent à **réhabiliter 48 logements privés pour les 5 ans** (11 logements de propriétaires occupants en matière de rénovation énergétique ; 4 logements indignes et 1 logement insalubre de propriétaires occupants ; 20 logements indignes ou très dégradés de propriétaires bailleurs ; 12 logements de propriétaires bailleurs insalubres, dégradé ou moyennement dégradés, ou nécessitant des travaux de sécurité ou des travaux dans le cadre du Règlement sanitaire départemental).



PRÈS DE 600 000 € POUR ENCOURAGER LE SPORT POUR TOUS

Dans le cadre du renforcement de la politique sportive départementale voté en Assemblée départementale le 19 décembre 2019, **le Département agit pour le sport pour tous** avec des aides aux comités sportifs départementaux ; aux clubs amateurs évoluant en championnat national ; aux écoles de sport ; aux sportifs et sportives du département inscrits sur les listes ministérielles ou réalisant une performance sportive exceptionnelle ; à l'organisation de manifestations sportives se déroulant sur le territoire départemental ; à l'organisation d'une fête des sports annuelle mais aussi pour les déplacements vers un évènement sportif remarquable ou pour des projets entrant dans les priorités d'action du Département.

Lors de cette commission permanente, un soutien est attribué à **51 comités départementaux**, **38 équipes de sports collectifs et individuels participant aux championnats nationaux et 19 organisateurs** réparti comme suit :

- 265 630 € pour les comités sportifs départementaux
- 300 536 € pour les clubs évoluant en championnat national
- 32 965 € pour l'organisation de manifestations sportives Soit un montant total de 599 131 €.



21 427 € POUR L'ÉQUIPEMENT DES ASSOCIATIONS ET COMITÉS SPORTIFS

Dans le cadre du renforcement de la politique sportive départementale voté en Assemblée départementale le 19 décembre 2019, le Département fait évoluer l'aide à l'équipement des comités sportifs et des associations sportives affiliées à une Fédération sportive nationale qui souhaitent investir (véhicule utilitaire, minibus, matériel destiné à la pratique des personnes en situation de handicap, matériel pédagogique, audio-visuel, bureautique, informatique ou de sécurité pour la pratique sportive).

Ces subventions sont maintenant cumulables avec celles susceptibles d'être apportées par d'autres collectivités à la condition que le cumul des aides publiques ne dépasse pas 80 % du montant total de l'acquisition.

Dans ce cadre, **le Département accorde une aide** au Comité de Saône-et-Loire de lutte ; au Chalon Basket club ; au Cercle nautique chalonnais ; à l'Association sports et loisirs de Châtenoy-le-Royal ; à l'Etoile sportive Prissé-Mâcon ; au rugby club Montceau Bourgogne ; au Comité départemental de Saône-et-Loire de Savate boxe française et au comité de Saône-et-Loire de judo jujitsu pour un montant total de **21 427 €**.

À ce jour, la nouvelle politique sportive départementale a permis de faire évoluer le nombre de bénéficiaires :

+ 31% de comités et le montant des aides octroyées : + 20%.

CULTURE



L'Assemblée départementale, lors de sa réunion le 20 décembre 2019, a modifié son dispositif départemental du fonds de soutien aux manifestations culturelles d'intérêt départemental, en proposant d'aider une 6e catégorie de manifestations : les manifestations émergentes ou projets culturels ponctuels en milieu rural.

Pour cette première attribution 2020, **88 dossiers** ont été retenus dont 8 en 6e catégorie pour un montant total de subventions de **299 550 €**.

Par ailleurs, le Département soutiendra 10 dossiers déposés au titre du dispositif de soutien aux petits lieux de diffusion en milieu rural pour un montant total de 17 500 €.

TERRITOIRES

9 M€ POUR LES APPELS À PROJETS - SAÔNE-ET-LOIRE 2020



Cette année, le Département soutient **414 projets** à hauteur de **7 176 936 €** et **6 projets structurants** à hauteur de **1,5 M€**.

- 137 dossiers pour les infrastructures permettant l'amélioration de l'accessibilité et l'accueil des publics (mairies, salles des fêtes, salles de réunion, de co-working, équipements sportifs, etc.) pour un montant de 2,48 M€ dont 1,11 M€ pour les accueils périscolaires et de la petite enfance (42 dossiers)
- 37 dossiers pour les projets s'adaptant aux enjeux climatiques en lien avec le développement durable (eau, énergies renouvelables, traitement des déchets, régulation thermique) pour un montant de 2,05 M€.
- 34 dossiers pour des projets liés à l'attractivité des territoires (culture, patrimoine, équipements touristiques) pour un montant de 1,14 M€.